



La circulaire du 4 mai 2014 sur la refondation de l'éducation prioritaire

publié le 12/12/2014 - mis à jour le 03/03/2020

Circulaire n° 2014-077 du 4-5-2014

Descriptif :

La circulaire n° 2014-077 du 4-juin-2014 reprend les orientations de la refondation de l'éducation prioritaire.

Le 4 juin 2014 est parue au Bulletin officiel la [circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014](#) relative à la refondation de l'éducation prioritaire.

La refondation de l'éducation prioritaire est au service de l'égalité réelle d'accès aux apprentissages et à la réussite scolaire.

L'organisation de la circulaire :

- ▶ I - Quatorze mesures et des repères rassemblés dans un référentiel pour une éducation prioritaire plus efficace
 - 1. Un référentiel porteur d'orientations partagées
 - 2. Mettre les apprentissages des élèves au cœur de l'éducation prioritaire
- ▶ II. Accompagner, reconnaître, former les personnels
 - 1. L'organisation du temps de travail des personnels enseignants
 - 2. La formation
 - 3. La reconnaissance sur le plan financier des fonctions exercées en éducation prioritaire et la recherche d'une meilleure attractivité
- ▶ III- Piloter l'éducation prioritaire
 - 1. Une carte de l'éducation prioritaire adaptée aux besoins et révisée régulièrement
 - 2. Un projet de réseau
 - 3. L'animation des réseaux d'éducation prioritaire

Disponible en téléchargement au format Word

 [Circulaire du 4 mai 2014](#) (PDF de 78.1 ko)